PORT AUTONOME
DE COTONOU

DIRECTION DES MARCHES PUBLICS (DMP)

MARCHE DE SERVICES

Accord-cadre pour les prestations d'entretien du domaine et des bâtiments administratifs du parking 250 camions, ex-parking dépotage de la SOBEMAP et de la zone d'installation du mât éolien

PROCES-VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

DU 24 JUILLET 2025

Avis d'Appel d'offres n° 008/2025/PAC/DG/DMP/SPMP/DPMP/SAP du 24 février 2025

Référence de l'Appel d'Offres : S_DSSEQ_101318

Source de financement : Budget Autonome
Gestion : 2025
Imputation budgétaire :

Commencé le : 24 juillet 2025.
Achevé le : 24 juillet 2025.

JUILLET 2025

BP 927 Boulevard de la Marina, Cotonou - Bénin
+229 21 31 52 80 contact@pac.bj
www.portcotonou.com

Procès–verbal d'attribution provisoire

Objet : Dossier d'Appel d'offres **n° S_DSSEQ_101318** relatif à l'accord-cadre pour les prestations d'entretien du domaine et des bâtiments administratifs du parking 250 camions, ex-parking dépotage de la SOBEMAP et de la zone d'installation du mât éolien

Mode de passation : Appel d'Offres Ouvert National (AOON)

L'an deux mil vingt-cinq et le jeudi 24 juillet à 15 heures 10 minutes, dans la salle de réunion (**SALLE DJOUGOU**) de la Direction des Marchés Publics du Port Autonome de Cotonou, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des offres s'est à nouveau réuni pour procéder à l'attribution provisoire du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service **N°** 026/2025/PAC/DG/DMP/SPMP/DPMP/SAP du 06 mars 2025 les personnes dont les noms suivent :

- Présidente : A. F. Cynthia Claude AVOCETIEN, Cheffe Département Passation des Marchés Publics
- Rapporteur : Jean EGUI, SPM/DMP
- Membres :

Administration	Nom et Prénoms	Qualité	Observations
Direction des Opérations Portuaire et de la Sécurité du PAC	Joviale KOUGBLA	Rpte/DQHSE	-

Les résultats d'analyse détaillée des offres se présentent dans le tableau de synthèse ci-après :

Objet du marché	**Accord-cadre pour les prestations d'entretien du domaine et des bâtiments administratifs du parking 250 camions, ex-parking dépotage de la SOBEMAP et de la zone d'installation du mât éolien.**
Procédures	
Mode de passation	**Appel d'Offres Ouvert National**
Justification	**Sans Objet**

Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	Procès-verbal n°133/2025/PAC/DG/DCMP/SA en date du 13 février 2025

Soumissionnaire(s)

- CIPA JESSOUGNON
- HAVILA FLOOR ;
- ETS DJIK ;
- CREDO BTP ;
- GROUPEMENT M & N EXPERTISE/TOHOUIME ;
- EMERAUD TP SARL ;
- NEW NET SERVICES ;
- SIMORGH SARL ;
- COMPETENCES REUNIES SARL ;
- DUNAMIS SERVICE ;
- SIBA AFRIQUE ;
- GENERAL BUSINESS COMPANY SARL ;
- BENIN ESCO CENTER ;
- SOS BATIMENT SERVICES ;
- VITALY INTERNATIONAL SARL
- MEPAC SARL ;
- STE MET SARL ;
- CK-MOND ;
- BARACK CSSM (B-CSSM) ;
- NEW STAR TP ;
- ETS BRADDOM SERVICES ;
- SAMADI SARL ;
- SEDJRO VINOU.

Soumissionnaires écartés

Soumissionnaires	Motifs
CIPA JESSOUGNON	**Offre technique non conforme pour l'essentiel** - Le soumissionnaire a fourni un calendrier d'exécution non conforme aux exigence du DAO. En effet, le calendrier d'exécution fourni par le soumissionnaire ne présente pas la supervision des travaux. De plus, le soumissionnaire a ajouté dans la colonne « Bâtiments administratifs du parking 250 camions » d'autres prestations qui ne sont pas contenues dans le cahier des charges. Il s'agit de (**élimination des toiles d'araignées, vidange et nettoyage des poubelles, le nettoyage des traces de doigts sur les vitres, boiseries, vernis et métal, le nettoyage des prises**

	et interrupteurs, balayage simple et humide des espaces) ; - Le soumissionnaire a fourni un calendrier de mobilisation du personnel non conforme. En effet, au niveau du site « **Ex-parc B300, ses bureaux et ses abords** » les tâches inscrites par le soumissionnaire ne sont pas conforme à celles décrites dans le dossier d'appel d'offres, il s'agit de : « **nettoyage complet (bureau, toilettes, abords) au lieu de** « balayage, désensablement, dessouchage des herbes, tous les ouvrages, fourniture des produits et entretien des bureaux et toilettes du parc B300 ; évacuation des ordures vers les poubelles ». **En conséquence son offre est écartée conformément à l'annexe A-1-2 de la DAO (pièces nécessaires pour la conformité technique.**
HAVILA FLOOR	**Offre technique non conforme pour l'essentiel** - Le soumissionnaire a fourni une méthodologie non conforme aux exigences du DAO. En effet, la méthodologie fournie par le soumissionnaire ne fait pas ressortir le fait que les prestations doivent être exécutée par lettre de commandes successives et sur une période de trente-six mois. De plus la consistance des prestations décrites par le soumissionnaire prend en compte uniquement deux (02) sites sur les cinq (05) exigé dans le DAO. il s'agit de : • Esplanade et abords des parkings et zon d'installation du mât éolien ; • Bâtiment administratif et guérite du parking 25 camions. **Les sites non pris en compte :** • L'enceinte et les abords immédiats du parkin 250 camions ; • L'enceinte et les abords immédiats de l'ex parking de dépotage de la SOBEMAP ; • Le bloc des toilettes publiques du parking 25 camions. Le soumissionnaire a fourni un programme d'activité non conforme aux exigences du DAO. En effet, le

	programme d'activité fourni par le soumissionnaire ne comporte pas toutes les informations contenues dans le programme d'activité du dossier d'appel d'offres par exemple :''inspection et essaies nécessaires'' et ''les obligations du prestataire''. **En conséquence son offre est écartée conformément à l'annexe A-1-2 de la DAO (pièces nécessaires pour la conformité technique**
ETS DJIK	**Défaut de présentation** - A l'ouverture de l'enveloppe extérieure, la COE a constaté la présence de deux enveloppes marquées copie et originale, la déclaration de garante d'offre et le formulaire de renseignements relatif à la candidature **sans ses annexes**. - la COE a constaté sur les enveloppes intérieures l'absence de la mention **« A Monsieur le Directeur des Marchés Publics du Port Autonome de Cotonou »**. **En conséquence l'offre a été écarté pour défaut de présentation conformément à l'IC 22.b des Données Particulières de l'Appel d'Offres.**
CREDO BTP	**Défaut de présentation** À l'ouverture de l'enveloppe extérieure, la COE a constaté sur les enveloppes intérieures (copie et originale) l'ajout de la mention **« NE PAS OUVRIR AVANT LA DATE ET L'HEURE FIXEES POUR L'OUVERTURE DES PLIS ».** **En conséquence l'offre a été écarté pour défaut de présentation conformément à l'IC 22.b des Données Particulières de l'Appel d'Offres.**
GROUPEMENT M & N EXPERTISE/TOHOUIME	**Défaut de présentation**

	À l'ouverture de l'enveloppe extérieure la COE a constaté sur les enveloppes intérieures (copie et originale) l'ajout de la mention « **NE PAS OUVRIR AVANT LA DATE ET L'HEURE FIXEES POUR L'OUVERTURE DES PLIS** » **En conséquence l'offre a été écarté pour défaut de présentation conformément à l'IC 22.b des Données Particulières de l'Appel d'Offres.**
EMERAUDE-TP SARL	**Offre technique non conforme pour l'essentiel** Le soumissionnaire a fourni une méthodologie non conforme aux exigences du DAO. En effet, dans le volet gestion des ressources humaines et matérielles plus précisément au point **C-1 Personnel**, le soumissionnaire a indiqué que le personnel à déployer est composé d'un **(01) superviseur, deux (02) fleuristes et de dix-neuf (19) agents d'entretien** tous expérimentés dans l'entretien des espaces verts et plantation des arbres d'alignement **au lieu** d'un **(01) superviseur** et de **vingt-cinq (25) agents d'entretien ;** - Le soumissionnaire a fourni un calendrier de mobilisation du matériel non conforme aux exigence du DAO. En effet, le calendrier de mobilisation du matériel fourni par le soumissionnaire ne prend pas en compte **''les chaises pour les ouvriers des toilettes''.** **En conséquence son offre est écartée conformément à l'annexe A-1-2 du DAO (pièces nécessaires pour la conformité technique)**
NEW NET SERVICES	**Défaut de présentation** - La COE a constaté sur l'enveloppe extérieure l'ajout de la mention : « **AAO N°008/2025/PAC/DG/DMP/SPMP/ DPMP/SAP du 24/02/2025 » ;** - La COE a constaté sur l'enveloppe extérieure la mention « Accord-cadre pour les prestations d'entretien du domaine et des bâtiments administratifs

	du parking 250 camions, ex-parking dépotage de la SOBEMAP et de la zone d'installation du mât éolien, **lot unique » au lieu de** « APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL n°: S_DSSEQ_101318 relatif à l'Accord-cadre pour les prestations d'entretien du domaine et des bâtiments administratifs du parking 250 camions, ex-parking dépotage de la SOBEMAP et de la zone d'installation du mât éolien) ». **En conséquence l'offre a été écarté pour défaut de présentation conformément à l'IC 22.b des Données Particulières de l'Appel d'Offres.**
COMPETENCES REUNIES SARL	**Défaut de présentation** - À l'ouverture de l'enveloppe extérieure, la COE a constaté la présence de deux enveloppes marquées copie et originale, la déclaration de garante d'offre et le formulaire de renseignements relatif à la candidature **sans ses annexes** ; - La COE a constaté sur les enveloppes intérieures l'absence de la mention **« A Monsieur le Directeur des Marchés Publics du Port Autonome de Cotonou ».** **En conséquence l'offre a été écarté pour défaut de présentation conformément à l'IC 22.b des Données Particulières de l'Appel d'Offres**.
DUNAMIS SERVICE	**Offre technique non conforme pour l'essentiel** L'offre du soumissionnaire a été rejetée pour non-conformité du calendrier de mobilisation du personnel. En effet, l'intercalaire porte le nom de calendrier de mobilisation du personnel mais dans le contenu, il est fourni un calendrier dénommé « **calendrier d'exécution sur 36 mois ».**

	En conséquence son offre est écartée conformément à l'annexe A-1-2 de la DAO (pièces nécessaires pour la conformité technique.
SIBA AFRIQUE	**Défaut de présentation** - À l'ouverture de l'enveloppe extérieure, la COE a constaté la présence d'une seule enveloppe intérieure ; - La COE a constaté l'absence des mentions suivantes sur l'enveloppe intérieure : l'objet du marché, la référence SIGMAP et la mention « A Monsieur le Directeur des Marchés Publics du Port Autonome de Cotonou ». **En conséquence l'offre a été écarté pour défaut de présentation conformément à l'IC 22.b des Données Particulières de l'Appel d'Offres.**
GENERAL BUSINESS COMPANY SARL	**Offre non recevable** - Le soumissionnaire a fourni une lettre de soumission non conforme au modèle du DAO. En effet, au point a) de la lettre de soumission, le soumissionnaire a écrit comme objet « Accord cadre pour les prestations d'entretien du domaine et des bâtiments administratifs du parking 250 camions, ex-parking dépotage de la SOBEMAP et de la zone d'installation du mât éolien du **Port Autonome de Cotonou**» ***au lieu de*** « Accord cadre pour les prestations d'entretien du domaine et des bâtiments administratifs du parking 250 camions, ex-parking dépotage de la SOBEMAP et de la zone d'installation du mât éolien ».

	- Le soumissionnaire a fourni une lettre de déclaration d'offre non conforme au modèle du DAO. En effet, le soumissionnaire a écrit *« Il est entendu que si nous sommes un groupement qui souvent l'offre doit être au nom du groupement qui soumet l'offre »* **au lieu de** *« il est entendu que si nous somme un groupement d'entreprise, la déclaration de garantie d'offres doit être au nom du groupement qui soumet l'offre »*. **En conséquence son offre est écartée conformément à l'annexe A-1-1 du DAO (pièces nécessaires pour la recevabilité de l'offre).**
BENIN ESCO CENTER	**Offre technique non conforme pour l'essentiel** - Le soumissionnaire a fourni un calendrier d'exécution non conforme. En effet, le calendrier d'exécution fourni par le soumissionnaire ne fait pas ressortir la supervision des travaux ; - Le soumissionnaire a fourni un calendrier de mobilisation du personnel non conforme aux exigences du DAO. En effet, le calendrier de mobilisation du personnel ne mentionne pas le personnel à mobiliser; - Le soumissionnaire a fourni un calendrier de mobilisation du matériel non conforme aux exigences du DAO. En effet, le soumissionnaire n'a pas indiqué sur le calendrier de mobilisation du matériel les EPI suivants : tenue de travail de haute visibilité (avec logo de l'entreprise) et masque ; - Le soumissionnaire a fourni un programme d'activité non conforme aux exigences du DAO. En effet, le programme d'activité fourni par le soumissionnaire ne comporte pas toutes les informations contenues dans le programme d'activité du dossier d'appel d'offres par exemple : "inspection et essaies nécessaires" et "les obligations du prestataire". **En conséquence son offre est écartée conformément à l'annexe A-1-2 du DAO (pièces nécessaires pour la conformité technique).**
SOS BATIMENT SERVICES	**Défaut de présentation**

	- La COE a constaté sur l'enveloppe extérieure l'ajout de la mention : « AAO N°008/2025/PAC/DG/DMP/SPMP/DPMP/SAP du 24/02/2025 » ; - La COE a constaté sur l'enveloppe extérieure la mention « Accord-cadre pour les prestations d'entretien du domaine et des bâtiments administratifs du parking 250 camions, ex-parking dépotage de la SOBEMAP et de la zone d'installation du mât éolien, **lot unique » au lieu de** « APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL n°: S_DSSEQ_101318 relatif à l'Accord-cadre pour les prestations d'entretien du domaine et des bâtiments administratifs du parking 250 camions, ex-parking dépotage de la SOBEMAP et de la zone d'installation du mât éolien) ». **En conséquence l'offre a été écarté pour défaut de présentation conformément à l'IC 22.b des Données Particulières de l'Appel d'Offres.**
VITALY INTERNATIONAL SARL	**Offre technique non conforme pour l'essentiel** Le soumissionnaire a fourni un programme d'activité non conforme aux exigences du DAO. En effet, le programme d'activité fourni par le soumissionnaire ne comporte pas toutes les informations contenues dans le programme d'activité du dossier d'appel d'offres par exemple : "inspection et essaies nécessaires" et "les obligations du prestataire". **En conséquence son offre est écartée conformément à l'annexe A-1-2 du DAO (pièces nécessaires pour la conformité technique)**.
MEPAC SARL	**Défaut de présentation** La COE a constaté sur la clé USB fourni par le soumissionnaire la présence d'un seul fichier PDF scanné au lieu de l'original de l'offre, la garantie de soumission ou

	déclaration de garantie et les renseignements relatifs à la candidature. **En conséquence l'offre a été écarté pour défaut de présentation conformément à l'IC 22.b des Données Particulières de l'Appel d'Offres.**
STE MET SARL	**Défaut de présentation** - À l'ouverture de l'enveloppe extérieure, la COE a constaté la présence d'une seule enveloppe intérieure ; - La COE a constaté l'absence des mentions suivantes sur l'enveloppe intérieure : l'objet du marché, la référence SIGMAP et la mention « A Monsieur le Directeur des Marchés Publics du Port Autonome de Cotonou ». **En conséquence l'offre a été écarté pour défaut de présentation conformément à l'IC 22.b des Données Particulières de l'Appel d'Offres.**
CK MOND	**Offre technique non conforme pour l'essentiel** - Le soumissionnaire a fournir une liste du matériel qui n'est pas conforme aux exigences du DAO. En effet, le soumissionnaire n'a pas inscrit la « **brosse à manche** » sur la liste du matériel. Il s'ensuit que la liste du matériel fournie par le soumissionnaire n'est pas exhaustive ; - Le soumissionnaire a fourni un programme d'activité non conforme aux exigences du DAO. En effet, le programme d'activité fourni par le soumissionnaire ne comporte pas toutes les informations contenues dans le programme d'activité du dossier d'appel d'offres par exemple : "inspection et essaies nécessaires" et "les obligations du prestataire". **En conséquence son offre est écartée conformément à l'annexe A-1-2 du DAO (pièces nécessaires pour la conformité technique)**
BARACK CSSM	**Offre non recevable**

	✓ Le soumissionnaire a fourni une lettre de soumission non conforme au modèle du DAO. En effet : - Au point **a)** il est écrit « nous avons examiné le dossier d'appel d'offres et n'avons aucune réserve à leur égard » **au lieu de** « nous avons examiné le dossier d'appel d'offres ainsi **que l'addendum/les addendas** et n'avons aucune réserve à leur égard » ; - Au point **D)** de la lettre de soumission, le soumissionnaire a omis **« Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants……»**; - Au **point e)** de la lettre de soumission, le soumissionnaire a inscrit «si notre offre est acceptée…….**à la clause 40 des instructions aux candidats et à l'article 6.1.1 du CCAG » au lieu de** « si notre offre est acceptée……à la clause **42 des instructions aux candidats et à la clause 3.9 du CCAG** »; - Au **point f)** de la lettre de soumission, le soumissionnaire a inscrit « notre candidature ……**ou fournisseurs**……ne tombe pas sous les conditions d'exclusions des clauses 3.2 et **4.2** des instructions aux candidats » **au lieu de** « notre candidature ……**ou prestataire de services**……ne tombe pas sous les conditions d'exclusions des clauses 3.2 et **4.3** des instructions aux candidats » ; - Au **point g)** de la lettre de soumission, le soumissionnaire a inscrit « nous ne nous ……à la **clause 4.3** des instructions aux candidats » au lieu de « nous ne nous……à la **clause 4.2** des instructions aux candidats » ;

	- Au **point h)** de la lettre de soumission, le soumissionnaire a inscrit « nous ne participons pas.....**à la clause 4.3b** des instructions aux candidats **» au lieu de** « nous ne participons pas..... **à la clause 4.4** des instructions aux candidats », - Au **point i)** de la lettre de soumission, le soumissionnaire a inscrit « nous nous engageons .....**notamment le décret portant**... » **au lieu de** « nous nous engageons...**prévus au code d'éthique** ». ✓ Le soumissionnaire a fourni un engagement du soumissionnaire non conforme au modèle type du DAO. En effet, au **point 3, 4 et 5** de l'engagement du soumissionnaire à respecter le code d'éthique et de déontologie dans la commande publique, le soumissionnaire a omis le groupe de mot **« nos préposés ».** ✓ Le soumissionnaire a fournir une lettre de déclaration de garantie non conforme au modèle type du DAO. En effet, le soumissionnaire a écrit « si nous signons le marché et **refusons de l'exécuter » au lieu de** « si nous signons le marché et ne l'exécutons pas ». De plus, dans la dernière phrase du point 4 il est écrit « .....groupements nommés dans la lettre **d'intention » au lieu de «** .....groupements nommés dans la lettre de déclaration ». **En conséquence son offre est écartée conformément à l'annexe A-1-1 du DAO (pièces nécessaires pour la recevabilité de l'offre).**
NEW STAR TP	**Défaut de présentation**

	A l'ouverture de l'enveloppe extérieure, la COE a constaté sur les enveloppes intérieures l'absence de la mention **« A Monsieur le Directeur des Marchés Publics du Port Autonome de Cotonou ».** **En conséquence l'offre a été écarté pour défaut de présentation conformément à l'IC 22.b des Données Particulières de l'Appel d'Offres**
ETS BRADDOM SERVICES	**Défaut de présentation** A l'ouverture de l'enveloppe extérieure, la COE a constaté sur les enveloppes intérieures l'absence de la mention **« A Monsieur le Directeur des Marchés Publics du Port Autonome de Cotonou ».** **En conséquence l'offre a été écarté pour défaut de présentation conformément à l'IC 22.b des Données Particulières de l'Appel d'Offres**
SAMADI SARL	**Défaut de présentation** - A l'ouverture de l'enveloppe extérieure, la COE a constaté la présence de deux enveloppes marquées copie et originale, la déclaration de garante d'offre et le formulaire de renseignements relatif à la candidature **sans ses annexes** ; - La COE a constaté également la présence d'une clé USB collée sur l'enveloppe marquée copie ; - La COE a constaté sur les enveloppes intérieures l'absence de la mention **« A Monsieur le Directeur des Marchés Publics du Port Autonome de Cotonou ».** **En conséquence l'offre a été écarté pour défaut de présentation conformément à l'IC 22.b des Données Particulières de l'Appel d'Offres.**
SEDJRO VINOU	Pli parvenu hors délais
Attributaire (Néant)	
Nom	**SIMORGH SARL**

Montant proposé	**86 338 476 FCFA TTC** **73 168 200 FCFA HT**
Montant évalué (corrigé)	**86 338 476 FCFA TTC** **73 168 200 FCFA HT**
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	**Accord-cadre pour les prestations d'entretien du domaine et des bâtiments administratifs du parking 250 camions, ex-parking dépotage de la SOBEMAP et de la zone d'installation du mât éolien**
Prix	**86 338 476 FCFA TTC** **73 168 200 FCFA HT**
Délai d'exécution	**36 mois**
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Non Applicable
Variante pris en compte (cas échéant)	Néant

Désignation	Attributaire Provisoire	Montant
Accord cadre pour les prestations d'entretien du domaine et des bâtiments administratifs du parking 250 camions, ex-parking dépotage de la SOBEMAP et de la zone d'installation du mât éolien.	**SIMORGH SARL** Adresse : Ilot 125, Quartier Houinmè-DJAGUIDI, Parcelle : E, Maison : LATIFATOU RAIMI, Tel : (+229) 01 40 53 73 99 Courriel : Simorghsarl@yahoo.com	**86 338 476 FCFA TTC** **73 168 200 FCFA HT**
TOTAL		**86 338 476 FCFA TTC** **73 168 200 FCFA HT**

La Présidente a clôturé la séance le même jour à 11 heures 10 minutes.

Fait à Cotonou, le 24 juillet 2025

Ont signé :

La Présidente

A.F. Cynthia Claude AVOCETIEN
C/DPMP/PAC

Le Rapporteur

Jean EGUI
SPM/PAC

Membre

Joviale KOUGBLA
Rpte/DQHSE

Validé sur la base des informations contenues dans le présent procès-verbal

Félix Dieudonné ADAHE VIGBE-
DMP/PAC